

# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 1<sup>er</sup> mars 2024, à 11h à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon et madame Sylvie Potvin.

Absence motivée : monsieur Yves Laurendeau

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Avis de motion et présentation du règlement 2024-118 décrétant un emprunt pour les services professionnels en ingénierie pour la mise en place d'un réseau d'égout et de traitement des eaux usées**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 12 h 15 devant 0 personne.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **2024-03-050**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2024-118 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

#### **2024-03-051**

Avis de motion et présentation du règlement 2024-118 décrétant un emprunt pour les services professionnels en ingénierie pour la mise en place d'un réseau d'égout et de traitement des eaux usées

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement 2024-118 décrète une dépense de 1 468 250.19 \$ et un emprunt de 1 394 837.68 \$ pour le contrat de services professionnels pour la confection des plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées subventionné à 95% par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

**ATTENDU QU'** un projet de ce règlement est présenté séance tenante;

Monsieur Alexandre Lafleur donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, il y aura adoption du règlement d'emprunt 2024-118 relatif au contrat pour les services professionnels pour le projet égout.

#### **4- PAROLE AU PUBLIC**

#### **5- LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **2024-03-052**

##### **Levée de la séance**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 12 h17.

\_\_\_\_\_  
Maxime Proulx-Cadieux, Maire

\_\_\_\_\_  
Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.